



## Diffamation sur internet à notre rencontre

Par **gerantste**, le **18/08/2010** à **12:25**

Bonjour,  
Nous sommes une entreprise sur internet.

Nous avons remarqué récemment que notre entreprise faisait l'objet de diffamation sur divers forums et sites internet.

Nous aurions aimé savoir ce qu'il est possible de faire afin de résoudre ce problème qui porte forcément préjudice à la santé de notre structure et l'empêche de se développer dans de bonnes conditions.

Vous remerciant par avance pour votre réponse,

Cordialement,

Par **Domil**, le **18/08/2010** à **13:38**

Vous appelez votre avocat pour qu'il fasse le nécessaire dont l'appel à un huissier pour prouver les faits (il faut constater les propos diffamatoires), puis plainte.  
Est-ce que ce sont des sites situés sur le sol français ? Sinon, accrochez-vous et préparez une réserve de sous.

Par **Sputnik91**, le **29/03/2014** à **00:30**

C est une spécialités pour certains sites qui acceptent les contributions anonymes. Soit disant ils aident à résoudre les arnaques mais çà n'est rien de plus que des sites parasites comme expliqué sur <http://blogminable.over-blog.com/lesarnaques-com-ou-le-pornhub-du-conso-matteur>

Le même businessmodel que les sites de diffusion de porno!

Suivre l'actualité des procédures engagées, le crime doit coûter plus que ce qu'il rapporte, la diffamation faut taper au porte-monnaie

Par **Sputnik91**, le **29/03/2014** à **00:32**

C est une spécialités pour certains sites qui acceptent les contributions anonymes. Soit disant ils aident à résoudre les arnaques mais ça n'est rien de plus que des sites parasites comme expliqué sur <http://blogminable.over-blog.com/lesarnaques-com-ou-le-pornhub-du-conso-matteur>

[smile3][smile3]<http://blogminable.over-blog.com/lesarnaques-com-ou-le-pornhub-du-conso-matteur>

Le même businessmodel que les sites de diffusion de porno!

Suivre l'actualité des procédures engagées, le crime doit coûter plus que ce qu'il rapporte, la diffamation faut taper au porte-monnaie

Par **Jibi7**, le **29/03/2014** à **18:45**

bonsoir

hélas je crains bien vu la rapidité de la justice qu'elle arrive trop tard si vous obtenez qqch  
Selon votre domaine d'activité les dégats seront irréparables et pas vraiment dédommageables.

Il existe des "nettoyeurs " de réputation sur les sites sociaux par ex..si vous pouvez en trouver un sérieux..

Sinon si vous avez une idée de qui veut vous porter préjudice , avec de l'aide de personnes habituées à ce genre de dommages, lancer une opération d'arrosage de l'arroseur sera peut être plus rapide et plus efficace et ne vous empêchera pas de faire votre constat d'huissier tout en prenant les devants pour le reste